

## Documents à fournir pour un changement de titulaire

N° de commande : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

DOCUMENTS OBLIGATOIRES	INFORMATIONS
<b>Carte grise</b> PHOTOCOPIE	rayée et signée par le(s) vendeur(s). Vous devez conserver l'ancienne carte grise durant 5 ans.
<b>Demande d'immatriculation</b> ORIGINALE	signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant. <i>Le champ domicile renseigne le domicile du titulaire principal.</i>
<b>Certificat de cession</b> ORIGINAL	signé par le(s) vendeur(s) et le(s) nouveau(x) propriétaire(s). <b>Véhicule neuf</b> : joindre le certificat de conformité original <b>Véhicule d'occasion acheté à un garage</b> , joindre le récépissé de déclaration d'achat
<b>Mandat d'immatriculation</b> ORIGINAL	Ce document donne pouvoir à Onlinecartegrise pour effectuer vos démarches d'immatriculation. Le numéro VIN correspond au numéro d'identification du véhicule (E).
<b>Permis de conduire</b> PHOTOCOPIE	en cours de validité et correspondant à la catégorie du véhicule concerné. <b>Personnes Morales</b> Copie d'une pièce d'identité en cours de validité d'une personne mentionnée sur le KBIS, L BIS ou les statuts de l'association.
<b>Justificatif de domicile</b> PHOTOCOPIE	Facture de moins de 6 mois aux NOM, PRENOM et ADRESSE du titulaire principal (EDF, GDF, téléphone fixe, portable, avis d'imposition ou attestation d'assurance du logement).  <b>En cas d'hébergement, 4 documents à fournir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une attestation de l'hébergeur</li> <li>• un justificatif de domicile au nom de l'hébergeur</li> <li>• une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur</li> <li>• un document officiel mentionnant la domiciliation chez l'hébergeur (Attestation Sécurité Sociale, attestation d'assurance maladie, attestation de carte vitale, document de Pôle Emploi). L'adresse doit correspondre à celle renseignée sur la demande d'immatriculation.</li> </ul> <b>Personnes Morales</b> Extrait K Bis, L Bis de moins de 2 ans ou récépissé de déclaration des statuts pour les associations.
<b>Assurance du véhicule</b> PHOTOCOPIE	Carte verte d'assurance du véhicule en cours de validité.
<b>Contrôle technique</b> PHOTOCOPIE PROCES-VERBAL	Concerne uniquement les voitures de plus de 4 ans et les camions. Il doit avoir moins de 6 mois. Un contrôle technique en attente de contre visite de moins de 2 mois est accepté.